

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 3
Nbre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf avril

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 17 avril qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT, Présidente en la salle Abbé Breuil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine à Bordeaux

Date de convocation : 18 avril 2019

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – GOT – M. CORSAN

Délibération N°2019-02-025: PAPI Estuaire de la Gironde-Lancement de l'action concernant la pose de repères de crue et demande de subvention auprès des services de l'Etat

Vu le CGCT ;

Vu le PAPI de l'estuaire de la Gironde et sa fiche action 1.5 ;

Vu l'article 42 de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 ;

Considérant le risque d'inondation sur l'estuaire et la nécessité d'entretenir la mémoire du risque ;

Considérant la nécessité de mettre les communes à jour sur leurs obligations de sensibilisation pour assurer la bonne conduite des autres actions du PAPI ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

Article 1. de lancer un marché à procédure adaptée portant sur la pose de repères de crue d'un montant total de 25 000 euros HT, soit 30 000 euros TTC ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent au marché ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès des Services de l'état correspondant à 50 % du coût total payé par le SMIDDEST;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

La Présidente

Pascale GOT
Comité Syndical Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde